

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



**Avec ce paiement simple,
pratique et efficace,
vous gardez l'esprit libre !**

Ce prélèvement concerne votre loyer et vos charges.

La régularisation des charges, effectuée une fois par an,
est prélevée avec un mois de décalage.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à nous appeler afin
d'aménager vos échéances.

Pour bénéficier du prélèvement automatique dès votre prochaine échéance :

- 1 Complétez et signez l'autorisation de prélèvement au dos de ce document
- 2 Joignez un Relevé d'Identité Bancaire / IBAN
- 3 Envoyez le tout à :
OPH - Lille Métropole Habitat
CS 40 453
Service comptabilité fournisseurs
59338 TOURCOING Cedex

Le 5, le 10, le 15 ou le 22 ?

CHOISISSEZ LA DATE DE
PAIEMENT DE VOTRE LOYER

pour en finir avec les déplacements,
les courriers, et ainsi éviter les retards,
les relances et les pénalités !

